Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2010) **Heft:** 1859

Artikel: Vécu : le réaménagement d'un quartier de la capitale du Costa Rica :

vue de Suisse, San José est à la fois très proche et très différente

Autor: Robert, Charlotte

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009767

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

parvenue à formuler une politique d'aménagement digne de ce nom. Par réflexe fédéraliste, elle a laissé ce soin aux cantons et aux communes qui s'acquittent de cette tâche avec une rigueur très relative. De telle sorte que l'«utilisation judicieuse et mesurée du sol», constitutionnellement exigée, est très loin d'être respectée.

L'initiative *De l'espace pour l'homme et la nature*, déposée en 2008, pourrait changer la donne.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), en vigueur depuis 30 ans, n'a pas réussi à contrer de manière efficace l'urbanisation anarchique du territoire et le grignotage régulier des terres cultivables. Le projet d'implantation d'une usine de biotechnologie en rase campagne fribourgeoise (DP 1628), qui aurait pu se réaliser en parfaite conformité au droit, est un exemple emblématique

de la faiblesse de cette législation. Une législation qui par ailleurs ignore l'existence des régions métropolitaines, des agglomérations et des villes! Enfin l'urbanisation accélérée du pays se réalise sans véritable coordination avec les réseaux de transport. De manière générale, le développement territorial ne répond pas aux exigences de la durabilité.

Ce diagnostic sévère est posé par le Conseil fédéral lui-même dans son message à l'appui d'une révision partielle de la LAT. Le gouvernement partage les buts des initiants. Mais il estime qu'une révision législative suffirait à combler les lacunes actuelles. Il préconise entre autres que les plans directeurs cantonaux:

- définissent la surface totale de la zone à bâtir, sa répartition dans le canton et la coordination de son expansion régionale;
- · mentionnent les modalités

- de réduction des zones à bâtir surdimensionnées et privilégient l'urbanisation des friches en milieu bâti;
- n'autorisent le classement d'un terrain en zone à bâtir qu'à épuisement des réserves de cette zone.

Et pour dissuader les cantons de jouer la montre, aucune nouvelle zone à bâtir ne pourra être créée tant que l'autorité cantonale n'aura pas mis à jour et fait approuver son plan directeur par la Confédération.

Ce train de mesures, élémentaires pour une gestion efficace du territoire, résisterat-il aux attaques des propriétaires fonciers et des collectivités locales, si habiles à revêtir les habits du fédéralisme pour camoufler leurs intérêts? La menace de l'initiative pour le paysage ne sera pas de trop pour sauvegarder ce minimum vital de l'aménagement du territoire.

Vécu: le réaménagement d'un quartier de la capitale du Costa Rica

Vue de Suisse, San José est à la fois très proche et très différente

Charlotte Robert (26 février 2010)

L'autre soir j'ai assisté à la présentation publique du plan d'aménagement de mon quartier. Le journal dominical l'avait annoncée: une pleine page avec des photos. Et le cinéma qui se trouve à 100 mètres de chez moi avait généreusement prêté sa salle pour la présentation.

D'abord important service d'ordre parce que les parkings du cinéma n'étaient de loin pas suffisants pour toutes ces voitures. Ce n'est pas tant que les Joséphins soient paresseux mais ils ont tellement peur d'être attaqués, en particulier la nuit, qu'ils ne font pas 50 mètres à pied. Le cinéma était archicomble, probablement 400 personnes. L'atmosphère était très conviviale, pour beaucoup c'était le premier couronnement d'années de travail. Le président de l'association se reconnaissait

tout de suite parce qu'il saluait tout le monde. Le maire se reconnaissait à son ventre et l'architecte à sa tenue vestimentaire «décontractée».

Le président de l'association a ouvert la réunion en disant: «l'individualisme est mort avec le 20ème siècle; le 21ème siècle est celui du travail en équipe.» Pour preuve, pendant cinq ans, avec deux autres personnes, il a fait du porte à

porte pour présenter ses idées et recueillir celles de ses voisins. Le plan ne parle pas seulement des espaces publics, de la circulation et des parcs. Il s'attaque à la sécurité, aux manifestations artistiques, aux ordures, aux maisons à protéger, à la mixité, à un couloir écologique, aux arrêts de bus et de train, aux handicapés. Du reste toute la présentation a été traduite en langage des signes. Et, selon l'Ecole d'architecture de Barcelone, on ne parle plus d'opérations majeures mais d'acupuncture urbaine.

L'objectif est de repeupler le quartier (environ 1,5 km2) que se sont approprié des études d'avocats, des bureaux d'architecte, des ateliers de bijouterie, une maison d'enregistrement de disques. Et également de le rendre aux piétons. Pour cela toutes les rues seront mises à sens unique et les entrées dans le quartier seront limitées. Les trottoirs seront élargis. Pas moins de 700 arbres seront plantés. Mais surtout des bancs seront installés partout. encadrés d'un lampadaire et d'un arbre. L'association veut

sortir les gens de leur maison et donner aux enfants – 20% des résidents – des espaces de jeu et la possibilité d'aller à l'école à pied.

La sécurité est un thème majeur ici. Deux mesures sont envisagées: améliorer l'éclairage public et installer sept caméras de surveillance. Selon un cercle vertueux, le plan vise à augmenter le nombre de piétons à toute heure. Moins on a peur de déambuler dans la rue, plus on va déambuler, moins on a peur, etc.

Sur le plan artistique, l'association aimerait non seulement protéger les bâtiments intéressants mais les signaler pour que les gens se rendent compte du patrimoine culturel qui les entoure. Le quartier est bordé par l'Ancienne Douane, un long bâtiment en briques qui n'a rien à envier à l'Arsenal de Venise. En face de chez moi se trouve la plus vieille maison de San José, avec des murs en terre et un grand toit en tuiles romaines. Il n'y a plus guère de maisons bourgeoises de la fin du 19e mais pas mal de

maisons de petits planteurs de café. Il faut pouvoir y pénétrer pour admirer les carreaux de céramiques des couloirs, les parquets en bois précieux, les puits de lumières qui éclairent les chambres du centre et évidemment le patio avec des bas-côtés couverts où tout peut se faire par temps de pluie.

L'architecte a réalisé un plan pour chaque aspect à travailler. Il a proposé des emplacements pour poser des sculptures et des petites estrades pour les musiciens de rue ou des voisins qui auraient envie d'enchanter le quartier, mais aussi pour des marchands de journaux ou de glaces.

Tout cela va coûter 800'000 \$. En Suisse, il faudrait probablement ajouter un zéro. La municipalité va payer la moitié de la somme. L'autre moitié est divisée en deux entre les entreprises et les habitants. Imaginez-vous que des familles ont déjà versé leur participation et se sont engagées à continuer à verser 25 \$ par mois pour l'amélioration de leur quartier. Je rêve.